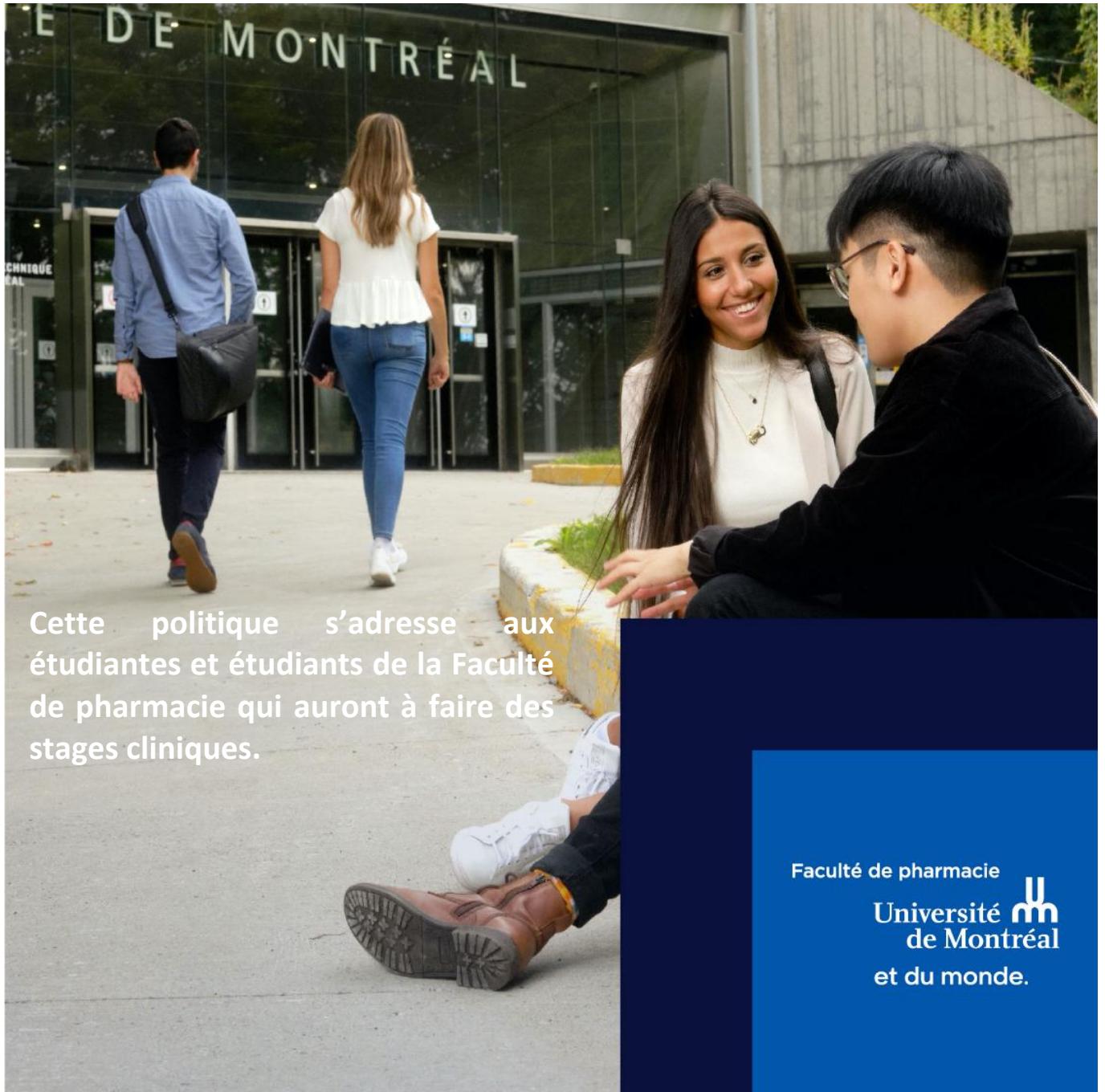


Politique de Certification en Réanimation CardioRespiratoire (RCR)

Année 2025-2026



Cette politique s'adresse aux étudiantes et étudiants de la Faculté de pharmacie qui auront à faire des stages cliniques.

Faculté de pharmacie
Université de Montréal
et du monde.

Table des matières

1. Pourquoi avoir une Politique de formation en RCR?	3
2. Où puis-je suivre la formation RCR?.....	3
3. Quel document dois-je remettre?.....	3
4. Où et quand dois-je retourner les documents dûment complétés?.....	4
5. Quelles sont les conséquences si je ne remets pas une attestation valide à la date mentionnée?.....	4
6. Que se passe-t-il lorsque ma certification RCR expire durant mon programme d'étude?	4
7. Personnes ressources	5

La Politique de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) décrite dans ce document s'applique à toutes les étudiantes et tous les étudiants qui sont inscrit(-e)s à des programmes de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui impliquent des stages cliniques (Pharm. D., QeP, MPA, MPAA etc.). **Les étudiant(-e)s ont l'obligation de s'y conformer.**

- *SVP lire attentivement les informations et directives suivantes afin d'éviter les conséquences que pourraient entraîner des retards dans la remise des documents.*
- *Une rencontre d'information sur la certification RCR aura lieu lors des activités de la rentrée de chacun des programmes concernés par les stages cliniques.*

1. Pourquoi avoir une Politique de formation en RCR?

En sachant comment réagir en cas d'urgence cardiaque, on peut augmenter de 30 % ou davantage les chances de survie et de rétablissement des victimes (*source : Fondation des maladies du cœur*). En tant que professionnel(-le) de la santé, exposé(-e) quotidiennement à des patient(-e)s souffrant de maladies cardiaques ou autres pathologies, il s'avère donc important et pertinent pour nos stagiaires en pharmacie de savoir comment effectuer ces techniques.

De plus, dans le cadre du *Règlement sur l'administration d'un médicament par un pharmacien*, l'Ordre des Pharmaciens du Québec (OPQ) exige, entre autres, que le pharmacien ou la pharmacienne détienne une **certification RCR de niveau intervenant en soins de santé⁽¹⁾**.

2. Où puis-je suivre la formation RCR?

L'Association des étudiant(-e)s en pharmacie (AEPUM : <https://aepum.ca/>) organise annuellement une formation dans les locaux de la Faculté. Les dates vous seront communiquées ultérieurement par votre association. Plusieurs organismes sont officiellement reconnus pour leurs formations RCR : Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne. Si vous choisissez de suivre une formation donnée par un autre organisme que ceux précédemment mentionnés, veuillez-vous assurer que la formation reçue suive les lignes directrices d'un de ces organismes, sinon votre certification sera refusée.

ATTENTION : voir le niveau accepté par la Faculté pour cette formation dans la section suivante.

3. Quel document dois-je remettre?

Vous devez remettre une copie de votre carte ou attestation de certification RCR.

La preuve d'attestation de formation RCR est valide si :

- **La date de validité dépasse le 1^{er} juillet 2026.**
ATTENTION : À noter que cette date s'applique à toutes les étudiantes et tous les étudiants qui effectuent ou non un stage lors de leur première année.
- Elle est émise par : Fondation des maladies du cœur du Québec, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne, ou tout organisme attestant que la formation suit les lignes directrices d'un des 3 organismes précédemment nommés. Si ce n'est pas inscrit sur votre carte de certification RCR, une preuve vous sera demandée.
- Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est :
 - Soins Immédiats en Réanimation (SIR);
 - Ou Soins Vitaux en Réanimation (SVR);
 - Ou RCR des Professionnels de la santé (RCR SIR et DEA).

- La formation doit minimalement couvrir les trois exigences suivantes :
 - Réanimation cardiorespiratoire et manœuvres en cas d'obstruction des voies respiratoires sur un adulte, un enfant et un bébé
 - Utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)
 - Utilisation d'un système de ventilation masque et ballon

4. Où et quand dois-je retourner les documents dûment complétés?

Vous devez déposer une copie de la certification RCR et une preuve que les trois critères cités ci-dessus ont été couverts par la formation **au plus tard le 23 novembre 2025**.

- L'attestation RCR, au format PDF, doit être déposée dans votre Dossier Étudiant Électronique Unique (DÉEU) sur Synchro Académique via le formulaire CHE_dossier_santé_vaccination.
- Le fichier doit être identifié tel que suit : **NOM_Prenom_matricule_RCR**
- Si vous avez suivi la formation avec l'AEPUM, merci de l'indiquer dans la section commentaire du formulaire. De plus, vous n'avez pas besoin de fournir la preuve que les 3 critères exigés ont été couverts par votre formation.

Le formulaire et l'information pour déposer le fichier PDF dans votre DÉEU sont disponibles sur le lien suivant : <https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/formulaires/>

5. Quelles sont les conséquences si je ne remets pas une attestation valide à la date mentionnée?

Tout(-e) étudiant(-e) n'ayant pas remis une attestation valide de formation RCR à la date limite fixée s'expose aux conséquences suivantes :

- Non activation du dossier étudiant dans le système de gestion des stages et exclusion du processus d'assignation pour les stages. L'étudiant(-e) devra donc effectuer son stage à une date ultérieure lorsqu'il ou elle remettra sa preuve de certification. Selon la durée du retard, les stages pourraient être reportés d'une année.
- Au moment de l'assignation des milieux de stages, l'étudiant(-e) entrera dans le processus d'assignation des stages après l'assignation de toutes celles et ceux ayant respecté les délais.
- Tout(-e) étudiant(-e) ne respectant pas la politique de certification RCR pourrait également recevoir une pénalité dans son dossier des compétences transversales.

6. Que se passe-t-il lorsque ma certification RCR expire durant mon programme d'étude?

Programme du 1^{er} Cycle (PharmD et QeP) :

- **Selon les normes de la bonne pratique de l'exercice de la pharmacie, la certification RCR devrait être maintenue valide durant tout votre programme*.**
- **Il est par contre obligatoire que votre certification RCR soit valide durant la totalité des stages de 4^{ème} année du programme du Pharm. D.**
- **Il est de la responsabilité de chaque étudiant(-e) de maintenir à jour sa certification RCR.**

* Si vous travaillez en tant qu'étudiant(-e) en pharmacie, vous devrez valider, auprès de votre employeur(-e), si vous avez l'obligation de maintenir la validité de votre certification RCR dans le cadre de vos activités professionnelles.

Programme du Cycle supérieur (MPA) :

La certification RCR doit être valide durant la totalité des stages de votre programme. Il est de la responsabilité de chaque étudiant(-e) de la maintenir à jour.

7. Personnes ressources

Programmes du 1^{er} cycle (PharmD et QeP) :

Carole-Anne Bernier, technicienne en coordination de travail de bureau

Caroline Fasano, coordonnatrice des stages

pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca

Programme du Cycle supérieur (MPA) :

Julie Simard, conseillère en gestion des études

stages-mpa@pharm.umontreal.ca

(1) <https://www.opq.org/nouvelles/vaccination-quelles-formations-suivre/>